

DEPARTEMENT DU NORD
Commune de SEBOURG

DELIBERATION N° 04.06/2024

--==--==

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT SEPT JUIN, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/06/2024

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Claudie DURIEUX - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Christiane DENORME - Florence LIENARD - François LO PRESTI - Dominique BUSSIGNIES - Guy JATIVA – Damien DANIS - Jean-Marc BERNARD

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à D. Lenne

Martine BAURIN qui a donné procuration à C. Denorme

Excusé(e)s :

Brigitte HARLAUX - Freddy SZYMCZAK –

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN.

OBJET : Tarif Salle des fêtes « Renée Hémon »

Suite à la rénovation de la salle des fêtes, sur proposition chiffrée, et après débats, l'Assemblée valide, à l'unanimité, les tarifs :

Pour 1 jour : qui passe de 100 à 120 euros ;

Pour le week-end : de 200 à 240 euros ;

La salle devant être rendue propre pour le lendemain 8h.

Le personnel communal paiera 75% du prix fixé.

Tarif applicable dès la délibération rendue exécutoire, sachant que les locations déjà réservées ne prendront pas en compte cette augmentation de tarif.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 04.07.2024
Envoyé et reçu au contrôle de légalité
le 01.07.2024 Numéro unique de
télétransmission ID 059-215905597-
20240627-240701_D1142VD-DE

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN



Le Maire,
Bruno CELLIER